

# PEL – quelques définitions rencontrées

---

## 01 – PEL - Définitions

« *Le projet éducatif, base du contrat global* »

## Qu'est qu'un PEL ?

### Fondements et principes

Le P.E.L est né dans le cadre de la politique de la ville. Il englobe les différents dispositifs (accompagnement scolaire, contrat éducatif local...) qui se sont créés pour lutter contre l'échec scolaire et l'exclusion. Le P.E.L se veut porteur d'une politique au sein de laquelle les dispositifs contractuels trouvent une complémentarité, une cohérence.

Le P.E.L fait appel aux notions de projet, de partenariat et l'éducation devient "l'affaire de tous". Il a une forte dimension collective et politique.

Les grands principes fondateurs du P.E.L reposent sur une vision globale de l'éducation, partagée au sein de la collectivité, à savoir: "le projet éducatif local consiste à dire ce que les acteurs locaux envisagent pour, collectivement, assumer leurs responsabilités et conduire les générations successives d'enfants habitants sur leur territoire jusqu'à l'entrée dans l'âge adulte, tout en leur permettant d'être des acteurs dans l'espace social."

En ces termes, le P.E.L participe à un projet de société, il concerne la question sociale qui cherche à comprendre de quelle manière les personnes font communauté, comment chaque individu se trouve dans un lien d'interdépendance pour trouver épanouissement et appartenance au sein de la communauté.

L'éducation partagée place les parents, les acteurs sociaux, les élus, les écoles comme responsables collectivement du devenir des enfants et donc de leur éducation. Dans cette vision, le P.E.L propose de rassembler tous les acteurs concernés autour d'un projet à construire et qui permette à chacun de coopérer. En cela, il est un enjeu car il introduit un décloisonnement entre les acteurs.

### Définition:

Le P.E.L, issu d'une convention tripartite Caisse d'Allocations Familiales, Direction Départementale Jeunesse et Sport, Inspection Académique, a pour vocation de "définir une politique éducative locale pour les enfants et les jeunes en fédérant un ensemble de moyens humains, techniques et financiers."

Le P.E.L formalise une politique en faveur des 0-25 ans sur un territoire défini au préalable. Il peut émaner de la volonté d'une commune ou d'un EPCI qui en aura ensuite la gestion.

Le P.E.L doit respecter un cahier des charges pour être validé par les institutions et les partenaires :

### Objectifs:

Le P.E.L a pour objectifs de

- "promouvoir une démarche de projet en vue de définir une politique éducative en direction de l'enfance et de la jeunesse,
- réunir autour du P.E.L tous les partenaires engagés dans des actions éducatives et intégrer tous ceux qui souhaitent agir dans ce cadre,
- mutualiser les moyens existants, proposer des actions qui devront contribuer à l'épanouissement des jeunes enfants"

- favoriser une égalité d'accès pour tous aux structures éducatives, l'épanouissement des enfants et des jeunes adultes afin de favoriser leur intégration dans la société.

*Le P.E.L ne peut se résumer à un inventaire d'actions, il est un projet territorial qui doit viser un mieux être de ses habitants, contribuant ainsi à son développement.*

## **Le projet éducatif local :**

Glossaire de : <http://www.monecole-reims.fr/>

Le projet éducatif local a pour objet sur un territoire donné d'identifier de décrire et de coordonner les actions les attentes et les projets de tous les acteurs et de tous les partenaires éducatifs locaux en matière d'éducation Il appelle à fédérer les objectifs les ressources éducatives disponibles en vue de mieux connaître et de mieux satisfaire les attentes et besoins des acteurs éducatifs dans leur diversité sur ce même territoire et de crée entre eux une forme de solidarité éducative (territoriale) tournée vers la réussite et l'intégration des enfants et des jeunes.

Le Projet éducatif local s'établit à partir d'une connaissance d'un état des lieux de l'ensemble des composantes de l'éducation sur un territoire définissant ses caractéristiques (forces faiblesses) ses publics ses acteurs ses objectifs ses projets ses moyens (humains financiers matériels et de communication) et ses besoins La mise en ?uvre de ses objectifs et de ses priorités peut donner lieux à la mise en place et à la coordination de démarches et de dispositifs contractuels en particulier entre l'Etat et la commune

## **Le PEL pour la DIV**

Le projet éducatif local (PEL) est, pour la délégation interministérielle à la ville, le cadre formalisé, écrit, au sein duquel les acteurs qui interviennent dans le domaine de l'éducation sur un même territoire, s'inscrivent pour exercer leurs missions et leurs responsabilités, de façon conjointe, cohérente et coordonnée, autour d'objectifs communs, en direction et au bénéfice des enfants et des jeunes, pour leur développement, leur réussite et leur intégration dans la société et dans l'environnement local au sein desquels ils vivent.

Il fixe les principes selon lesquels s'articulent et se coordonnent la politique éducative de la commune (la politique éducative locale) et celles des autres acteurs (éducation nationale, départements, régions, associations... )

Il sert de référence aux contrats passés entre la commune et ses partenaires (en particulier État, CAF, association) pour la mise en place et le financement de dispositifs ou d'actions éducatifs (en particulier le Contrat éducatif local – CEL).

## **Le projet territorial pour l'ANDEV**

« Le projet éducatif local est le cadre formalisé, écrit, au sein duquel les acteurs qui interviennent dans le domaine de l'éducation sur un même territoire, s'inscrivent pour exercer leurs missions et leurs responsabilités, de façon conjointe et coordonnée, autour d'objectifs commun, en direction et au bénéfice des enfants et des jeunes, pour leur développement, leur réussite et leur intégration dans la société mais aussi dans l'environnement local au sein duquel ils vivent. »